

(1)

( N° 237. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 14 JUILLET 1911.

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes  
pour l'exercice 1911 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 14 juillet 1911.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à deux nouveaux amendements que M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes propose d'apporter au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1911.

Ensuite de ces amendements, ledit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires, à . . . . . fr.	234,493,576 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à . . . . .	2,860,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>237,353,576 »</u>

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*

M. LEVIE.

---

(1) Budget, n° 4, IX.  
Rapport, n° 141.  
Amendements, nos 225 et 229.

## NOTE.

## AMENDEMENTS.

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.	Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.
CHAPITRE XI.	HOOFDSTUK XI.
<p>ART. 58. — Marine. Installation d'un groupe de chaudières au paquebot « Princesse Henriette » ; acquisition de deux bateaux pilote, etc. . . . . fr. 360,000 »</p>	<p>ART. 58. — Zeewezen. Plaatsen van een groep stoomketels op de pakketboot « Princesse Henriette » ; aankoop van twee loodsbooten, enz. . . . . fr. 360,000 »</p>

On propose de diminuer de 14,000 francs le crédit déjà amendé.

La diminution correspond à la dépense prévue du chef de la fourniture de nouvelles chaudières et de nouvelles cheminées pour le paquebot « Princesse Joséphine ». Cette dépense devient inutile par suite de la décision prise par le Gouvernement de solliciter le crédit nécessaire en vue de l'acquisition de deux nouvelles malles à turbines.

Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.

ART. 59 (nouveau). — Marine. Acquisition de deux malles à turbines. . . . . fr. 2,500,000 »	ART. 59 (nieuw). — Zeewezen. Aankoop van twee turbinepakketbooten . . . . . fr. 2,500,000 »
---	---

Pour assurer l'exploitation rationnelle du service des bateaux à vapeur d'Ostende à Douvres, il est devenu indispensable d'augmenter de deux unités le nombre des malles à turbines.

Elles remplaceront deux paquebots à roues en usage depuis près d'un quart de siècle, aujourd'hui démodés et insuffisants sous le rapport de la marche.

Il est de toute nécessité, pour que l'on puisse améliorer les horaires entre

le Continent et l'Angleterre, via Ostende, d'avoir des bâtiments d'une vitesse équivalente à celle des trois bateaux à turbines acquis antérieurement.

La dépense est estimée à 4,300,000 francs.

Elle sera supportée par le Budget ordinaire dans la limite de ce qui lui incombe du chef du remplacement de deux bateaux d'ancien type par des paquebots d'une marche plus rapide et d'un coût plus élevé. Le surplus du prix d'acquisition sera couvert au moyen d'un crédit extraordinaire.

